

Voilà les grandes lignes dans lesquelles j'ai voulu me renfermer. De quelle manière ai-je évolué dans ces limites ? C'est ce qu'il m'est impossible de dire avec précision, parce qu'ici je n'ai eu à suivre ou plutôt à m'efforcer de suivre aucune loi autre que cette loi non écrite, cet instinct inné, ce "sentiment exquis des convenances" qu'on appelle le goût.

On me fera observer que le goût n'est pas le partage de tout le monde ; qu'il peut être sûr ou douteux ; qu'il peut être éclairé ou faussé par l'éducation. A cela je n'ai rien à répondre, si ce n'est que je m'incline par avance devant l'opinion des autres dans l'appréciation de mon travail. Cette appréciation appartient, en définitive, au public, qui, lui, saura bien me faire mon procès "de toute autorité".

L'ouvrage que je viens de terminer a pour but d'aider les organistes non suffisamment préparés à donner au chant grégorien une harmonisation convenable. Mais il faut que ces organistes suivent cette harmonisation à la lettre. Ce que je redoute, de la part de quelques-uns, c'est qu'ils se contentent de lire la mélodie, et s'aventurent à y ajouter cette affreuse harmonisation de leur cru qui change les heures pieuses des offices religieux en heures de souffrance, d'irritation, j'allais dire de scandale.

Ce travail est comme une digue que je veux établir pour arrêter le flot envahissant du mauvais goût et de la moderne barbarie. Il représente, dans ma pensée, le maximum des concessions permises. Puisse-t-il contribuer à la bonne exécution du chant liturgique en ce pays ! Et si, plus tard, les organistes pour qui il a été fait deviennent disposés à accepter des concessions moindres que celles auxquelles j'ai cru devoir me prêter, je désire qu'il ne soit plus considéré que comme une œuvre de transition, un simple degré permettant d'atteindre à un niveau plus élevé.

ERNEST GAGNON,

*Ancien organiste de la cathédrale de Québec.*

Québec, 8 décembre 1903.